

Nombre de membres**en exercice:** 9**Séance du mardi 24 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis BOULEY.

Présents : 8**Votants:** 8

Sont présents: Jean-Louis BOULEY, Annick PRIMARD, Colette TIXIER, Joël ANDRE, Pierre LAURENT, Guy PERRIN, Michel RABEUTHE, Didier RAYDON

Représentés:

Excuses: Didier DAUGE

Absents:

Secrétaire de séance: Annick PRIMARD

1) DEMANDE SUBVENTION VOIRIE - EVENEMENTS CLIMATIQUES CONSEIL DEPARTEMENTAL 21

Le conseil municipal approuve le projet de voirie communale suite aux intempéries pour un montant de 48 755,00 euros HT et 58 506,00 euros TTC et sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Aide exceptionnelle - événements climatiques en plus de la demande de subvention faite au titre de la dotation de solidarité avec l'Etat.

2) SICECO - RODP pour chantiers provisoires de gaz et d'électricité

Le Conseil municipal décide :

- **d'adopter** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- et **d'appliquer** le mode de calcul fixé par le CGCT, en précisant que celui-ci s'appliquera au plafond autorisé pour ces redevances par la réglementation en vigueur au jour de l'éligibilité de la perception de ces dernières.

3) AIRE DE JEUX

Un projet d'installation d'une aire de jeux et d'agrès sportifs est en cours. Une demande de subvention LEADER nous permettrait d'avoir 80 % du montant HT subventionné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer le projet. D'autres devis sont nécessaires.

4) ESTIMATION DE TRAVAUX DU LOGEMENT COMMUNAL

Des études et des propositions ont été faites par le siceco et par la MICA (Conseil Départemental 21). Le montant des travaux serait de 550 000,00 €. 200 000,00 € resteraient à charge de la commune après déduction des subventions.

Le Conseil Municipal, au vu du montant, décide de ne changer que les fenêtres et les volets. Des devis seront demandés.

5) AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE FONTAINE

Une étude et des propositions ont été faites par le Conseil Départemental. Plusieurs propositions ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Le dossier est consultable à la mairie et sur le site internet de la commune.

6) QUESTIONS DIVERSES

a- Des panneaux de signalisation sont à acheter sur différents points d'entrée de la commune.

b- Demande de l'association ASLM pour l'ouverture du bar éphémère de novembre 2024 à mars 2025.
La séance est levée à 22h45.

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du vendredi 19 juillet 2024 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché le 27 septembre 2024 et mis sur le site internet conformément aux prescriptions (III et IV de l'article L. 2131 et L. 5211-3 du CGCT).

Monsieur le Maire,

Jean-Louis Bouley

